

27 juin 2021, 7h46

21.171

Interpellation du groupe socialiste De la démocratie à la réticence

Depuis quelques années, nous constatons une baisse de la participation des électrices et électeurs dans notre canton. Autre problème : de nombreux bulletins de vote sont annulés, les choix exprimés ne sont pas pris en compte. Certains citoyens et citoyennes ne semblent plus intéressés à la chose politique. Cette abstention de personnes qui ne veulent pas voter, ou qui ne savent pas voter, et ces votes nuls affaiblissent le système électoral.

Le Conseil d'État peut-il nous donner quelques informations à ce sujet ?

À l'échelle du canton, combien de bulletins de vote ont-ils été annulés aux élections communales de 2020 ? Combien aux élections cantonales de 2021 ? Et aux différentes votations du 13 juin ?

Pourquoi ces bulletins ont-ils été annulés ?

Comment le Conseil d'État prévoit-il de réagir à la hausse préoccupante des votes nuls ?

Comment le Conseil d'État prévoit-il d'encourager la participation aux élections et aux votations ?

Développement

La démocratie suisse est un exemple dans le monde. Avoir le droit de vote et pouvoir aller voter en toute sécurité n'est pas donné à tous les États. Cette stabilité a son point de départ dans les communes et les cantons.

La diminution du nombre d'électrices et d'électeurs et l'augmentation des votes nuls deviennent de plus en plus criantes. Aux dernières élections communales, par exemple, à La Chaux-de-Fonds, il y a eu environ 100 bulletins nuls et un taux de participation de 32%.

Que se passe-t-il ? Les électrices et électeurs ne font-ils plus confiance à leurs autorités ? Certains citoyens sont-ils en colère contre nos élus ? Ou estiment-ils ne pas être assez écoutés et entendus ?

On entend souvent : « Que nous votions ou pas, ils font comme ils veulent. » Or, cette réponse, qui isole le citoyen des réalités politiques et des prises de décision, est une attitude qui peut poser un problème de légitimité du système électoral.

Cela est préoccupant. Que faire ?

Une grande campagne des autorités auprès des citoyens pourrait être utile. Il faudrait simplifier et rendre encore plus claire la brochure expliquant comment voter. Pourquoi ne pas aller au domicile des personnes qui souhaitent voter, comme cela se faisait de manière officielle il y a 60 ans ? L'heure de levée des boîtes de vote pourrait-elle être retardée ? Ou l'horaire d'ouverture des bureaux de vote être élargi ? Il y a probablement des solutions toutes simples du côté du matériel de vote pour éviter, par exemple, que des voix ne soient perdues parce qu'un bulletin n'est pas dans la bonne enveloppe.

Jusqu'à quel niveau le pourcentage de votants reflète-t-il la volonté du peuple ? Comment tenir compte des bulletins blancs de personnes qui ne se retrouvent pas dans les propositions faites ? Faut-il invalider une élection à moins de 50% ? Faudrait-il rendre le vote obligatoire, comme dans certains cantons ?

Bref, comment faire pour faire participer une majorité de citoyennes et de citoyens et pour prendre en compte le plus grand nombre possible de votes ?

Ne pas prendre cette inquiétude au sérieux risque de porter préjudice à la démocratie de notre République.

Signataire : Assamoi Rose Lièvre

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 15 septembre 2021

Participation

La faible participation aux élections cantonales s'explique d'abord par le contexte particulier dans lequel celles-ci se sont déroulées. En effet, la pandémie n'a pas permis qu'un débat s'instaure sur la place publique entre les partis et l'électorat. Ce manque de présence sur le terrain s'est très certainement traduit par une participation plus faible que celle espérée, même si la campagne d'affichage a été importante et très bien menée par les partis. Cet avis est d'ailleurs partagé par le

professeur en sciences politiques de l'Université de Genève Pascal Sciarini, qui indiquait sur les ondes de RTN que la crise du Covid-19 a peut-être rendu la campagne moins visible que d'habitude.

Pour encourager les électrices et les électeurs à voter, la brochure d'information a été totalement repensée. Tant la mise en page que le graphisme ont été adaptés avec l'appui d'une agence spécialisée. De plus, afin d'encourager les jeunes à voter, une vidéo explicative élaborée par Easyvote a été diffusée sur les réseaux sociaux de l'État ainsi que sur le site Internet. Enfin, les réseaux sociaux de l'État ont constamment relevé la faible participation pour inciter la population à voter. Ce message a aussi été relayé très largement par les médias cantonaux, que nous profitons de remercier ici de leur travail dans le cadre de la campagne des élections cantonales.

Selon les [statistiques sur la participation](#), celle-ci est significativement en dessous de la moyenne (32%) pour les classes d'âges de 18 à 44 ans. Si la faible participation des jeunes n'est pas étonnante, le comportement des électrices et des électeurs des classes d'âge de 30 à 44 ans l'est davantage. Le taux de participation aux dernières élections du Grand Conseil (31,70%) est effectivement faible, sans être très différent de celui des scrutins précédents, puisque pour ces élections la participation était de 33,34% en 2017 et de 30,79% en 2013. Cela dit, le Conseil d'État partage les inquiétudes manifestées par les interpellateurs.

C'est pourquoi le gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures visant à améliorer la participation des citoyen-ne-s aux différents scrutins. Outre la refonte de la brochure d'information, nous pouvons citer les mesures proposées dans le cadre de la formation scolaire (formation civique en fin de scolarité) ou celles prises par la chancellerie (vidéo de vulgarisation des élections dans le cadre des dernières élections, utilisation des réseaux sociaux pour communiquer sur les élections avant et le jour même).

Ces actions ne peuvent toutefois pas remplacer une campagne active sur le terrain, comme cela a été relevé en introduction. Par conséquent, une partie de la solution appartient aux partis, qui pourront, comme nous osons l'espérer, faire campagne dans de bonnes conditions lors des prochaines élections, à savoir les élections fédérales du 22 octobre 2023.

En conclusion sur la participation, d'importants efforts ont été faits lors de ces élections pour encourager la participation des électrices et électeurs. Ils seront maintenus lors des prochaines, qui espérons-le se dérouleront dans un contexte propice aux débats et à susciter l'intérêt de la population. Le Conseil d'État continuera de suivre cette problématique avec attention à l'avenir et ne manquera pas de poursuivre ses réflexions si la situation l'exige.

Bulletins nuls

À l'initiative du parti socialiste, les électrices et électeurs ont depuis 2017 la possibilité de voter avec un ou plusieurs bulletins. Si les auteurs du projet de loi voulaient ainsi diminuer le nombre de bulletins nuls en acceptant le vote avec des bulletins multiples, force est de constater qu'il s'est passé, dans les faits, exactement l'inverse lors des deux derniers scrutins. En effet, le nombre de votes nuls a augmenté considérablement par rapport aux résultats des élections cantonales de 2009 et 2013. Or, une très grande part des cas de nullité provient précisément du fait que des électrices et électeurs déposent plusieurs bulletins contenant au total plus de candidat-e-s que de sièges. Cela représente pour les élections communales 431 cas sur 742, soit presque 60% des bulletins nuls et, pour les élections cantonales, 680 cas sur 970, soit plus de 70%. Par ailleurs, ce changement a fortement complexifié et ralenti les travaux de dépouillement. À noter aussi que, lors des prochaines élections fédérales, les électrices et électeurs auront la possibilité d'élire les membres du Conseil des États avec un ou deux bulletins, mais que cela ne sera pas possible pour le Conseil national, puisque la Loi fédérale sur les droits politiques ne l'autorise pas. Ceci rendra le vote encore plus complexe.

La conception des enveloppes de vote ne peut être remise en cause. Pour rappel, celles-ci comportent au recto la mention du type de l'élection et au verso un texte rappelant qu'il ne faut pas mettre plus de noms qu'il n'y a de sièges ; ceci naturellement en plus des informations contenues dans la brochure.

Finalement, la comparaison du nombre de bulletins nuls aux élections avec la votation fédérale du 13 juin dernier n'est pas judicieuse, dans la mesure où il est évidemment plus simple de voter que d'élire des candidat-e-s. Pour information, lors de ce scrutin, le nombre de votes nuls a été d'environ 20 par objet.

En conclusion, une proposition de modification de la loi dans le sens de la suppression de la possibilité de voter avec plusieurs bulletins réduirait certainement le nombre de nuls et simplifierait considérablement le travail des bureaux de dépouillement. Il ne fait donc aucun doute qu'un tel

changement serait bien accueilli, tant par l'électorat que par les communes, qui sont demandeuses. Le Conseil d'État adressera prochainement un rapport au Grand Conseil dans ce sens.

Élections cantonales – évolution de la participation, du nombre de bulletins blancs et nuls

Années	Élections du Grand Conseil					
	Participation		Blancs		Nuls	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
2005	55'233	44,18	512	0,91	563	0,91
2009	46'983	36,91	378	0,79	332	0,70
2013	40'043	30,79	372	0,91	328	0,81
2017	44'137	33,34	661	1,46	517	1,46
2021	42'403	31,70	220	0,50	970	2,22

Années	Élections du Conseil d'État premier tour					
	Participation		Blancs		Nuls	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
2005	55'824	44,45	397	0,70	433	0,76
2009	47'371	37,12	348	0,73	241	0,50
2013	44'621	34,00	194	0,43	158	0,35
2017	45'630	34,17	437	0,94	371	0,80
2021	43'578	32,09	182	0,41	364	0,82

Années	Élections du Conseil d'État second tour					
	Participation		Blancs		Nuls	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
2005	-	-	-	-	-	-
2009	52'071	40,57	241	0,46	135	0,26
2013	52'900	40,15	194	0,40	158	0,35
2017	-	-	-	-	-	-
2021	41'133	30,20	203	0,48	163	0,39

Élections communales d'octobre 2020 - causes principales d'annulation des bulletins

Causes d'annulation	Nbre	%
Enveloppe contenant plusieurs bulletins et plus de candidat-e-s que de sièges à pourvoir	431	58,09%
Bulletin ne portant aucun des noms déposés et publiés par la chancellerie d'État	11	1,48%
Bulletins non officiels, sous réserve des bulletins manuscrits	2	0,27%
Bulletins remplis ou modifiés autrement qu'à la main	1	0,13%
Bulletins qui n'expriment pas clairement la volonté de l'électeur-trice	37	4,99%
Bulletins portant des signes permettant d'en reconnaître l'auteur-e	5	0,67%
Bulletins contenant des mentions injurieuses ou étrangères au scrutin	42	5,66%
Bulletins ne correspondant pas au nom de l'élection mentionné sur l'enveloppe	208	28,03%
Autres	5	0,67%
Total	742	100%

Élections du Grand Conseil d'avril 2021 - causes principales d'annulation des bulletins

Causes d'annulation	Nbre	%
Enveloppe contenant plusieurs bulletins et plus de candidat-e-s que de sièges à pourvoir	680	70.10%
Bulletin ne portant aucun des noms déposés et publiés par la chancellerie d'État	13	1,34%
Bulletins non officiels, sous réserve des bulletins manuscrits	11	1,13%
Bulletins remplis ou modifiés autrement qu'à la main	3	0,31%
Bulletins qui n'expriment pas clairement la volonté de l'électeur-trice	34	3,51%
Bulletins portant des signes permettant d'en reconnaître l'auteur-e	7	0,72%
Bulletins contenant des mentions injurieuses ou étrangères au scrutin	26	2,68%
Bulletins ne correspondant pas au nom de l'élection mentionné sur l'enveloppe	176	18,14%
Autres	20	2,06%
Total	970	100%